

Paris la Défense , le 11 février 2020

Compte-rendu réunion DAM/OS Stratégie des Lycées Professionnels Maritimes

Lors de cette réunion, trois chantiers relatifs à la démarche « Affaires Maritimes 2022 » ont été abordés, et des diaporamas succincts ont été projetés sur les thématiques de la signalisation maritime, de Polmar Terre et celle des Lycées professionnels maritimes. Dans ce compte-rendu, nous nous intéresserons particulièrement à la thématique des LPM et à leur évolution. Notons que le diaporama sur les lycées s'appuyait notamment sur la stratégie pour les lycées professionnels maritimes. Nous nous appuyerons sur ces 2 documents pour la rédaction de ce compte-rendu.

I°) Une démarche de diagnostic en « co-construction »

Des interviews en janvier 2019 ont permis de réaliser un « pré-diagnostic » selon le mode « force-faiblesses, opportunités-menaces » entre différents acteurs du milieu maritime.

En mars-avril 2019 ont eu lieu des visites dans 4 LPM (Etel, Sète, Ciboure, Fécamp) avec la mise en place d'ateliers.

Un « séminaire collaboratif » a eu lieu à Paris les 16 et 17 mai 2019 avec une soixantaine de participants. Cela a permis « d'approfondir les thématiques à enjeux »

Cette démarche a été initiée par la DAM et l'appui de l'IFORE (institut de formation de l'environnement, devenu sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative fin 2019) et de sa « fabrique à projets » avec la participation la plus large des parties prenantes de l'enseignement maritime (élèves, enseignants, professionnels, collectivités, experts, services du Ministère de la Transition Écologique, de celui de l'Agriculture, de l'Éducation Nationale).

Le diagnostic a mis en exergue trois points saillants :

*Bonnes performances des LPM

*Capacités d'adaptation aux besoins des filières et des élèves des établissements

*Accompagnement des élèves vers de « vrais débouchés professionnels »

et mis en lumière un point faible :

Une contrainte en effectifs qui fragilise ce réseau. « Les LPM n'ayant pas été intégrés dans une mission jugée « prioritaire » par le MTES, même si les effectifs ont été préservés » selon l'administration.

II°) Des Axes de travail :

1°) Constituer un véritable réseau de formation aux métiers de la mer

L'administration inscrit les LPM dans une offre de formation des métiers de la mer. Rappelons que le gouvernement a récemment impulsé cette démarche, en reconnaissant « les métiers de la mer » comme une des onze filières nationales pour la structuration des référentiels professionnels. Pour l'administration, il convient de « **passer d'établissements formant uniquement des navigants à des regroupements formant à l'ensemble des métiers de la mer** ».

L'administration envisage de **mettre en place une convention cadre au niveau national entre notre ministère, celui de l'éducation nationale et celui de l'agriculture**. Celle-ci sera déclinée localement en lien avec les DIRM, les Régions et les collectivités territoriales et aura pour but :

- de mieux faire connaître toutes les facettes des métiers maritimes,
- de poursuivre l'adossement avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'agriculture pour la gestion et l'amplifier par la signature de convention avec des établissements « mutualisateurs et comptables » de l'Éducation nationale et le conventionnement avec les GRETA,
- de gagner en efficacité par une mutualisation des services et d'équipes pédagogiques entre établissements.

2°) Conforter les règles issues de la décentralisation et travailler de concert entre État et Régions

L'administration propose de mieux travailler entre tous les acteurs sur l'offre de formation et leur complémentarité entre les établissements ainsi que sur les secteurs d'emploi en tension.

L'amélioration des équipements des LPM doit être travaillée en co-construction avec les régions afin de répondre mieux encore aux besoins de formation initiale et continue des bénéficiaires.

3°) Consolider le réseau des LPM

Pour l'administration, il convient de donner une image commune des 12 LPM par la construction d'un logo et d'un site web identique pour tous.

Elle entend faciliter les recrutements d'enseignants, partager des référentiels de cours, élargir les viviers de recrutement des élèves, harmoniser l'offre de formation continue et structurer l'offre de formation supérieure courte BTS.

Selon elle, l'animation de réseau doit se mettre en place avec les LPM. Des coopérations de façade doivent se mettre en place. Notons que l'administration indique que la coopération doit être renforcée avec l'École Nationale Supérieure Maritime et les universités afin de « développer des passerelles ».

4° Renforcer l'intégration avec les filières professionnelles

L'administration envisage de :

- développer l'apprentissage dans les LPM
- favoriser la mise en place d'une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans la filière maritime qui sera touchée très prochainement par de massifs départs à la retraite
- simplifier la réglementation sur les stages embarqués et de réaliser des « marées découvertes »
- faciliter l'embarquement des professeurs afin d'actualiser leurs connaissances et généraliser la pratique de « stage dating » entre élèves et professionnels
- encourager les professionnels à mieux s'impliquer dans les conseils d'administration et de perfectionnement des LPM
- positionner les LPM comme « acteurs du transfert d'innovation »

Pour le SNPAM CGT, nous partageons le diagnostic présenté par la DAM, notamment sur la fragilité des effectifs dans le réseau des LPM.

Des questions demeurent sur la mise en œuvre des mesures présentées et leur réel impact sur le quotidien des lycées.

« Passer d'établissements formant uniquement des navigants à des regroupements formant à l'ensemble des métiers de la mer » implique un changement d'échelle pour nos LPM. Des moyens financiers et humains conséquents doivent être mis en œuvre afin d'anticiper et de réussir ces changements.

Nous revendiquons le maintien de passerelles entre les cycles supérieurs courts (BTS) et les cycles supérieurs longs se déroulant à l'ENSM. Ces passerelles sont sources d'ascension sociale pour nos élèves.

Les régions doivent poursuivre leur effort afin de contribuer à l'amélioration de nos structures ou de participer à l'acquisition de nouveaux équipements éducatifs.

La future « convention cadre » permettra-t-elle de mieux anticiper, d'alléger le quotidien dans la gestion quotidienne des LPM ? La mission d'appui sera-t-elle mieux prise en compte que dans le passé ? Un rectorat national serait-il la bonne solution à la bonne échelle ?

Nous estimons nécessaire de développer les missions d'appui par la création d'un rectorat national comprenant un service en lien avec les politiques régionales et le monde professionnel et un développement pédagogique renforcé avec une réflexion sur le devenir de l'IGEM et de ses moyens.

Nous estimons aussi qu'un établissement d'enseignement doit conserver un peu d'autonomie pour être bien intégré à son territoire. Il convient de ne pas toujours tout mutualiser au risque d'annihiler une partie de l'esprit d'initiative.

La question du statut de moyens nautiques des LPM est posée. Nous n'avons pas de retour sur la mission de l'IGEM sur la prospection du parc de nos navires écoles. Nous demandons des éclaircissements sur le sujet.

Enfin, assisterons-nous enfin à une amélioration salariale et des conditions de travail de nos personnels les plus précaires ? Nous portons ces revendications de dé-précarisation, de meilleur salaire et de meilleures conditions de travail

La Délégation CGT